

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 182/2022

A L'Entreprise SOCOMATS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 220/1503/CAB/PROGOUS/S.UB/JCMGB/2021, conclu avec la Province du Sud-Ubangi pour un montant total hors taxe de Francs Congolais cinq cent soixante-six millions septante-trois mille neuf cent soixante-six, trente-huit centimes (FC 566.073.966,38) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 19/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Registre N° 150334  
19/07/2022

Directeur Général ai